

Contrat d'accompagnement « Bientôt Paysan.ne »

Préambule

Les ADEAR sont nées de la réflexion de paysan.nes de la Confédération Paysanne souhaitant promouvoir l'Agriculture Paysanne : permettre à un maximum de paysan.nes réparti.es sur tout le territoire de vivre décemment de leur métier, en produisant, sur une exploitation à taille humaine, une alimentation saine et de qualité, sans remettre en cause les ressources naturelles de demain. Elle doit participer avec les citoyen.nes à rendre le milieu rural vivant, dans un cadre de vie apprécié par toutes et tous.

Les ADEAR de la Région Centre accompagnent depuis 2007 les personnes dans leur projet d'installation agricole. Cet accompagnement met l'accent sur :

- L'importance accordée au réseau local : le réseau permet de rencontrer des gens, de confronter ses idées et son projet, de sortir de l'isolement, de bénéficier de soutien humain, méthodologique ou technique. Les ADEAR mettent donc à la disposition des personnes tout un réseau d'acteur.ices ancré.es sur le territoire et compétent.es sur la thématique agricole
- Le lien entre projet de vie et projet professionnel : les ADEAR estiment que l'accompagnement doit prendre en compte toutes les dimensions de la personne, explorer la cohérence entre les choix de vie et les aspirations professionnelles ;
- l'autonomie des personnes : l'ADEAR n'est pas un organisme de conseil ; elle invite les personnes à s'interroger, elle leur donne un cadre pour favoriser l'autonomie dans la prise de décision.

Le parcours Bientôt Paysan-ne

Nous proposons un parcours qui laisse la part belle aux expériences de paysan.nes installé.es, qui permet à chacune d'adapter son projet à ses envies, ses contraintes, tout en s'ancrant sur son territoire. Des temps d'accompagnement individuel alternent avec des temps d'échanges en collectif, propices à l'entraide, à l'enrichissement des idées et pourquoi pas l'émergence de futurs collectifs de paysan.nes.

Nous demandons une contribution pour cet accompagnement que nous détaillons ci-dessous, afin de rémunérer le travail des accompagnateur.ices et des intervenant.es. Nous essayons de faire des prix justes, et de nous adapter autant que possible aux situations de chacun.e. Si vous avez des difficultés financières, contactez-nous ! Si vous êtes à l'aise, partagez avec nous !

Ce que comprend l'accompagnement

- un premier rendez-vous individuel pour identifier vos besoins et co-construire un plan d'actions ;
- des points réguliers (trois rendez-vous d'1h30) pour faire le suivi et l'évaluation de ce plan, dont un rendez-vous avec un.e paysan-ne du territoire ;
- le partage du carnet d'adresse de l'ADEAR 37 et de l'ADEARI;
- le relai des recherches de foncier et d'associé.es ;
- la possibilité d'aller en stage sur des fermes couvert-e par une convention de l'ADEARI ;
- l'accès au catalogue complet de formations organisées par l'ARDEAR ;
- l'invitation à toutes les rencontres à destination des porteur-ses de projet organisées par l'ADEARI.

ANNEXES PEDAGOGIQUES

Ce que nous vous demandons pour bénéficier de l'accompagnement

- Participer à hauteur de 200 € au moment de la signature du contrat d'accompagnement, et de 100 euros par personne accompagnée supplémentaire dans le cas d'une installation à plusieurs pour bénéficier de l'accompagnement individuel.
- Être à jour de votre cotisation à l'ADEARI.

Le contrat est valable un an à compter de la date indiquée ci-dessous.

Les petites lignes à lire avec attention

La somme de 200€ ne pourra vous être remboursée au cas où vous souhaiteriez interrompre cet accompagnement.

Le règlement s'effectuera au moment de la signature du contrat d'accompagnement.

L'ADEARI se réserve le droit de refuser l'accès à une formation aux personnes qu'elle perçoit comme ayant des propos ou comportements sexistes, racistes, homophobes, ou tout autre forme de discrimination ou harcèlement.

A :	Le :	Porteur.euse de projet (Nom, Prénom et Signature) :
		Accompagnateur-ice (Nom, Prénom et Signature) :

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Cette annexe a pour objet de fixer les objectifs pédagogiques poursuivis par le stagiaire dans le cadre de ce parcours individualisé de formation. Sa finalité est de permettre au stagiaire de réunir les conditions nécessaires à son installation en agriculture paysanne.

Champs de compétences	Objectifs	Moyens définis pour y parvenir (ex. stages, formations courtes...)
Acquérir les compétences techniques liées à la production		
Établir son planning de production en lien avec les étapes de son installation		
Gérer son temps de travail		
Évaluer le matériel nécessaire pour s'installer		
Évaluer le chiffre d'affaire et les charges liées à l'activité de production		
Identifier son réseau : fournisseurs, clients, financeurs, techniciens...		
Analyser le potentiel commercial		
Connaître les obligations réglementaires : sanitaires, techniques, sécuritaires...		
Autre :		

BILAN DE L'ACCOMPAGNEMENT

Pour la personne accompagnée :

Par rapport à votre projet d'installation, qu'est-ce que cet accompagnement vous a apporté ?

Quels sont vos points forts ?

Quels sont vos points d'effort ?

Quels sont vos pistes de réflexion pour la suite ?

A l'issue de cet accompagnement, envisagez-vous de ?

- Vous réorienter
- Suivre une formation
- Finaliser votre projet d'installation : prévisionnel économique, démarches d'installation...
- Intégrer un espace-test agricole pour tester votre projet avant de décider de vous installer
- Rien de tout cela

Précisez : _____

Pour la structure accompagnante :

Préconisations de l'accompagnateur.ice à l'issue de l'accompagnement :

Le mot de la fin :
